

ASSEMBLÉE DU 25 MARS 2009

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire de la Société de transport de l'Outaouais tenue au siège social de la Société, le mercredi 25 mars 2009 à 11 heures, sous la présidence de monsieur Patrice Martin.

Sont présents :

Monsieur Patrice Martin, président, conseiller de la Ville de Gatineau
Monsieur Pierre Phillion, vice-président, conseiller de la Ville de Gatineau
Monsieur André Sanche, représentant des usagers du transport adapté
Monsieur Pierre Benoît, représentant des usagers du transport régulier
Monsieur Alain Pilon, conseiller de la Ville de Gatineau
Monsieur Alain Riel, conseiller de la Ville de Gatineau

Sont également présents :

Monsieur Steve Harris, maire de la Municipalité de Cantley

Monsieur Michel Brissette, directeur général
Madame Line Thiffeault, directrice générale adjointe
Monsieur Gilbert Lecavalier, adjoint au directeur général et secrétaire
Monsieur Robert Lessard, directeur des ressources informationnelles
Madame Lucie Plouffe, directrice des ressources humaines
Monsieur Michel Vincent, directeur des finances et de l'administration
Monsieur Salah Barj, directeur de la planification et du développement
Madame Renée Lafrenière, directrice des communications et du marketing
Monsieur Claude Renaud, directeur des opérations

Ont motivé leur absence :

Monsieur Yvon Boucher, conseiller de la Ville de Gatineau
Monsieur Jean Perras, maire de la Municipalité de Chelsea

Ouverture de l'assemblée

Période de questions :

Aucune question n'a été soulevée.

CA-2009-014

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Phierre Phillion
APPUYÉ PAR monsieur Alain Pilon
ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. **Ouverture de l'assemblée**
 - 1.1 Période de questions
2. **Secrétariat**
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
 - 2.2 Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 25 février 2009
3. **Direction générale**
4. **Projet Rapibus**
 - 4.1 Mandat à la coentreprise Tecslut / CIMA+ - Services professionnels – Systèmes de transport intelligent (STI) – Projet Rapibus
 - 4.2 Mandat au consortium Genivar/Dessau/Roche - Services professionnels additionnels d'ingénierie – Mise à jour des études de circulation des intersections - Corridor du projet Rapibus
5. **Direction des finances et de l'administration**
 - 5.1 Financement d'un montant de 9 212 000 \$:
 - 5.1.1. Adjudication d'une émission d'obligations au montant de 9 212 000 \$
 - 5.1.2. Modification aux Règlements d'emprunts numéros 93, 98, 108, 112 et 115
 - 5.1.3. Émission d'obligations pour un terme plus court
6. **Direction de la planification et du développement**
7. **Direction des opérations**
8. **Direction des ressources informationnelles**
9. **Direction des ressources humaines**
10. **Direction des communications et du marketing**
11. **Correspondance et rapports divers**
12. **Levée de l'assemblée**

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-015

Adoption du procès-verbal

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Alain Riel
APPUYÉ PAR monsieur André Sanche
ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 25 février 2009
soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-016

Mandat à la coentreprise Tecsalt/CIMA+ - Services professionnels – Systèmes de transport intelligent – Projet Rapibus

ATTENDU QUE dans le cadre de la mise en œuvre du projet Rapibus, la Société doit mandater une firme offrant des services professionnels en systèmes de transport intelligent pour la réalisation de ce dernier;

ATTENDU QU'en vertu de la résolution CA-2008-084, le conseil d'administration approuvait les critères d'évaluation et la grille de pondération ayant servi au comité de sélection pour évaluer les propositions;

ATTENDU QUE la réalisation du projet Rapibus fait l'objet d'une aide financière du ministère des Transports du Québec dans le cadre du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes;

ATTENDU QUE le 21 février 2009, la Société a lancé l'appel d'offres public n° SP-2009-002 et a reçu les propositions le 13 mars 2009;

ATTENDU QU'à la suite de ce processus, deux regroupements de firmes ont déposé des propositions, à savoir :

- Coentreprise Tecsalt/CIMA+;
- Consortium Genivar/Dessau/Roche;

ATTENDU QU'à la suite de l'évaluation de ces propositions, le comité de sélection recommande de retenir la proposition la plus avantageuse, soit celle présentée par la coentreprise Tecsalt/CIMA+;

ATTENDU QUE la proposition de la coentreprise Tecsalt/CIMA+ s'élève à 455 130 \$, taxes en sus, et que des fonds sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2009-088;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Alain Pilon
APPUYÉ PAR monsieur Alain Riel
ET RÉSOLU :

QUE la proposition de la coentreprise Tecsalt/CIMA+ au montant de 513 728 \$, taxes incluses, pour les services professionnels en systèmes de transport intelligent pour la réalisation du projet Rapibus soit acceptée;

QUE le secrétaire de la Société soit autorisé à signer tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-017

Mandat au consortium Genivar/Dessau/Roche - Services professionnels additionnels d'ingénierie – Mise à jour des

**études de circulation des intersections - Corridor du projet
Rapibus**

ATTENDU QU'en vertu de la résolution CA-2008-109, adoptée le 15 octobre 2008, le conseil d'administration retenait la proposition du consortium Genivar/Dessau/Roche, au montant de 10 513 516 \$, pour les services professionnels d'ingénierie pour la réalisation du projet Rapibus et de ses ouvrages d'art;

ATTENDU QUE lors de l'octroi de ce mandat, la mise à jour des études de circulation des intersections du réseau routier qui croisent le Rapibus n'était pas incluse au devis d'appel d'offres;

ATTENDU QUE la mise à jour de ces études de circulation s'avère un intrant indispensable aux travaux réalisés par le consortium précité;

ATTENDU QUE conformément aux dispositions du Règlement 111 concernant la délégation de certains pouvoirs, le directeur de projet - Rapibus a requis du consortium précité et autorisé un mandat complémentaire portant sur la réalisation des travaux de mise à jour de ces études de circulation;

ATTENDU QUE ce mandat complémentaire a engendré une dépense de 82 150 \$ (taxes en sus) et que des fonds supplémentaires sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2009-089;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Pierre Phillion
APPUYÉ PAR monsieur Pierre Benoît
ET RÉSOLU :

D'entériner la dépense de 92 727 \$, taxes incluses, pour les services professionnels d'ingénierie pour la mise à jour des études de circulation des intersections du corridor du Rapibus;

QUE le secrétaire de la Société soit autorisé à signer tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-018

**Adjudication d'une émission d'obligations au montant de
9 212 000 \$**

ATTENDU QUE la Société de transport de l'Outaouais entend émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance en vertu des règlements numéros 93, 98, 108, 112 et 115;

ATTENDU QUE la Société a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique d'informations financières, des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations au montant de 9 212 000 \$, datée du 7 avril 2009;

ATTENDU QU'à la suite de cette demande, la Société a reçu les soumissions ci-dessous détaillées :

Soumissionnaire	Prix	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
Financière Banque Nationale Inc.	98,424	573 000 \$	1,50 %	2010	3,46574 %
		598 000 \$	1,90 %	2011	
		626 000 \$	2,50 %	2012	
		654 000 \$	2,75 %	2013	
		6 761 000 \$	3,20 %	2014	
Valeurs mobilières Desjardins inc.	98,085	573 000 \$	1,50 %	2010	3,46693 %
		598 000 \$	1,90 %	2011	
		626 000 \$	2,50 %	2012	
		654 000 \$	2,75 %	2013	
		6 761 000 \$	3,10 %	2014	
RBC Dominion Valeurs mobilières inc.	98,510	573 000 \$	1,50 %	2010	3,64340 %
		598 000 \$	2,10 %	2011	
		626 000 \$	2,65 %	2012	
		654 000 \$	3,00 %	2013	
		6 761 000 \$	3,40 %	2014	

ATTENDU QUE l'offre ci-dessus provenant de Financière Banque Nationale Inc. s'est avérée la plus avantageuse;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Alain Riel

APPUYÉ PAR monsieur Pierre Philion

ET RÉSOLU :

QUE l'émission d'obligations au montant de 9 212 000 \$ de la Société de transport de l'Outaouais soit adjugée à Financière Banque Nationale Inc.;

QUE demande soit faite à Financière Banque Nationale Inc. de mandater la Caisse Canadienne de dépôt de valeurs (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE monsieur Patrice Martin, président, et monsieur Michel Vincent, trésorier, soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

QUE la Caisse Canadienne de dépôt des valeurs agira à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, la Société autorise CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et CDS;

QUE CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, la Société autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

Adoptée à l'unanimité

Modification aux Règlements d'emprunts numéros 93, 98,108, 112 et 115

ATTENDU QUE la Société de transport de l'Outaouais entend émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant de 9 212 000 \$ en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux;

Règlement d'emprunt		Montant
93	Parc-o-bus Freeman	496 000 \$
98	Projet de réfection de carrosseries	975 000 \$
108	Achat d'autobus 2009	2 500 000 \$
112	Projet - Rapibus	5 000 000 \$
115	Sûreté dans les transports	241 000 \$

ATTENDU QUE pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Alain Riel
APPUYÉ PAR monsieur Pierre Phillion
ET RÉSOLU :

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 9 212 000 \$;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 7 avril 2009;

QUE ces obligations seront immatriculées au nom de la Caisse Canadienne de dépôt de valeurs (CDS) et seront déposées auprès de celle-ci;

QUE CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation et agent payeur responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et CDS;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, la Caisse Canadienne de dépôt de valeurs limitée (CDS) est autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de la Banque Laurentienne, 770, boulevard Saint-Joseph à Gatineau;

QUE les intérêts seront payables semestriellement le 7 octobre et le 7 avril de chaque année;

QUE les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., chapitre D-7, article 17);

QUE les obligations seront signées par le président et le trésorier. La Société, tel que permis par la loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-020

Émission d'obligations pour un terme plus court

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Alain Riel
APPUYÉ PAR monsieur Pierre Phillion
ET RÉSOLU :

QUE pour réaliser l'emprunt au montant total de 9 212 000 \$ effectué en vertu des règlements numéros 93, 98, 108, 112 et 115, la Société de transport de l'Outaouais doit émettre des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire un terme de cinq ans (à compter du 7 avril 2009);

QU'en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années six et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéros 108, 112 et 115, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie de la balance de l'emprunt.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-021

Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Alain Pilon
APPUYÉ PAR monsieur Pierre Benoît
ET RÉSOLU :

QUE l'assemblée soit levée.

Adoptée à l'unanimité

Gilbert Lecavalier, secrétaire

Patrice Martin, président

CA-2009-XXX

XXX

Adoptée à l'unanimité

Gilbert Lecavalier, avocat
Adjoint au directeur général et secrétaire